

# COMPARAISON ENTRE LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES (APPRENTISSAGES) EN ENTREPRISE ET EN ÉCOLE À PLEIN TEMPS

En entreprise	A l'école
<b>Travail pratique</b>	
Dans l'entreprise: 3 à 4 jours par semaine	Dans les ateliers de l'école: 2 jours et demi à 3 jours par semaine. Dans quelques professions, les personnes en formation font un stage en entreprise avant la formation
<b>Cours théoriques</b>	
Au centre d'enseignement professionnel: 1 à 2 jours par semaine (dans certains cas, les cours théoriques ont lieu dans un autre canton)	A l'école: 2 jours à 2 jours et demi par semaine
<b>Cours interentreprises (CIE)</b>	
Ces cours obligatoires sont des compléments à la formation théorique dispensée par les écoles et à la formation pratique dispensée en entreprise. Ces cours sont organisés par les associations professionnelles et peuvent avoir lieu dans d'autres cantons.	Les cours interentreprises sont intégrés dans le programme de formation pratique et théorique de l'école professionnelle.
<b>Heures par semaine (travail + cours)</b>	
40 à 45 heures (plus devoirs à domicile)	Environ 42 heures (plus devoirs à domicile)
<b>Milieu de travail et d'études</b>	
En entreprise: travail avec des adultes, participation à la production et à l'organisation du travail Au centre d'enseignement professionnel: études avec des jeunes du même âge	A l'école: travail et études avec des jeunes du même âge
<b>Statut</b>	
Contrat d'apprentissage conclu avec l'employeur ou l'employeuse	Contrat d'apprentissage conclu avec l'école
Temps d'essai: 1 à 3 mois; durant cette période, il est encore possible de résilier le contrat	
<b>Salaire</b>	
De 200 à 2875 francs par mois, selon la profession et l'année de formation	Aucun salaire
<b>Vacances</b>	
5 semaines par année pour les personnes en formation de moins de 20 ans révolus	Vacances scolaires (A l'exception de la formation d'horticulteur de Lullier)
<b>Diplômes délivrés</b>	
Certificat fédéral de capacité (CFC), attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	Certificat fédéral de capacité (CFC) et, sous certaines conditions, diplôme de l'école. Attestation fédérale de formation professionnelle

En entreprise	A l'école
---------------	-----------

**Conditions d'admission**

Avoir 15 ans révolus et avoir terminé la scolarité obligatoire (pour quelques formations, avoir 16 ou 18 ans révolus)  
Dans certaines professions, un test d'aptitude ou un examen d'admission est organisé

Avoir 15 ans révolus et être promu-e de 11<sup>e</sup> année du Cycle d'orientation (10<sup>e</sup> pour l'Ecole des arts et métiers sous certaines conditions)  
Plusieurs écoles organisent un concours d'entrée

**Nombre de personnes formation**

4920 personnes en formation (rentrée scolaire 2010)  
3117 apprentis, 1803 apprenties

3723 personnes en formation (rentrée scolaire 2010)  
2347 apprentis, 1376 apprenties

**Choix des professions**

Près de 180 formations possibles en entreprise (dans certains cas, les cours théoriques ont lieu dans un autre canton)

29 formations possibles dans des écoles à plein temps (la plupart de ces formations peuvent également être faites en entreprise)

**Durée**

2 à 4 ans

2 à 4 ans

**Examens finals**

Les personnes en formation en entreprise et à l'école passent les mêmes examens et sont jugés par les mêmes experts. Les examens de fin de formation portent sur des travaux caractéristiques de la profession, des branches d'enseignement professionnel et des branches de culture générale.

**Maturité professionnelle**

Pour les jeunes qui préparent la maturité professionnelle pendant leur formation professionnelle initiale, les conditions de formation ne sont pas modifiées (statut, salaire, vacances, etc.). Cependant, les conditions d'admission pour l'entrée en formation sont plus exigeantes, les cours théoriques professionnels et de culture générale s'étendent sur 1 jour et demi à 2 jours par semaine. Les cours de préparation à la maturité professionnelle sont les mêmes pour les personnes en formation en entreprise que pour ceux à l'école. Pour plus de détails, voir page 40.

**Hautes écoles spécialisées (HES)**

Les Hautes écoles spécialisées sont des établissements de formation de niveau tertiaire. Elles s'inscrivent dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Le titre exigé pour entrer dans une filière HES est la maturité professionnelle ou la maturité spécialisée dans certains domaines. Les diplômé-e-s d'autres filières de formation peuvent être admis-e-s pour autant qu'ils-elles justifient de connaissances scolaires et professionnelles équivalentes. Pour plus de détails, voir page 70.

**Ecoles supérieures (ES)**

Voir page 38.